Quarante-sixième année. — N° 250. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 20 Octobre 1887.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 OCTOBRE

A qui la faute ?

On commençait à dire que la session extraordinaire pourrait bien ne s'ouvrir que le 3 novembre. Le gouvernement serait d'avis qu'il n'y a rien à faire si on n'est pas prêt à discuter le budget. Ce n'est pas notre faute, répondent les commissaires du budget. On n'a pas trouvé moyen encore de nous communiquer les documents nécessaires. — Allons donc ! ripostent les ministres. On ne donne point de travail aux absents; or, la plupart des membres de la commission du budget s'abstiennent soigneusement d'assister aux séances. Le petit nombre, qui se montre un peu plus assidu, ne travaille d'ailleurs que le moins possible. Ce qu'il a fait ne signifie pas grand chose. On était parti en guerre pour réaliser des réformes, on n'a rien fait. Le budget des recettes n'est même pas abordé. Il vous sied bien en vérité de protester contre les prétendues lenteurs du cabinet ! — Il semble bien que tout le monde a raison. Le gouvernement, de son côté, la commission de l'autre, n'ont fait preuve d'aucun zèle. Peut-être le regrette-t-on aujourd'hui, mais franchement il est trop tard. Ce n'est point encore cette année, comme nous l'avons dit, qu'on échappera à la nécessité des douzièmes provisoires. Dès lors, il est assez naturel que le ministère ne soit pas pressé de revenir à la Chambre. Les radicaux ont beau proclamer bien haut que le seul motif de leur impatience est le désir d'entamer le plus tôt possible la discussion du budget. On sait fort bien qu'ils songent surtout aux occasions qui vont s'offrir à eux de renverser le cabinet. Celui-ci ne peut guère éviter la bataille, mais il estime qu'il n'y a pas urgence. On ne saurait équitablement le lui reprocher.

Seulement, dans toute cette affaire, il y a quelqu'un auquel on ne pense guère : c'est le pays. Il lui importe assez peu de savoir lesquels, des ministres ou des députés, ont la plus lourde part de responsabilité dans le désordre administratif et gouvernemental. Ce qui le toucherait, c'est qu'on s'occupât un peu plus de ses affaires. Un membre de la commission du budget écrivait l'autre jour dans le *Rappel* : « Que ce ministère subsiste ou qu'il s'en aille, *en aucun cas nous n'aurons le budget.* Et si par hasard nous en avions un, *ce ne serait qu'un semblant.* » Eh bien, c'est justement là le contraire de ce qu'il faudrait, d'autant plus que si nous n'avons pas de budget, on n'en paiera pas moins l'impôt. C'est avec cette pensée que le gouvernement se courbe, mais le pays n'y trouve aucun adoucissement.

ERNEST BAUDOUIN.

L'ECŒUREMENT DE M. MAZEAU

Il paraît certain que M. Mazeau est fatigué de garder les sceaux. Il demande à se séparer de ses collègues. Après avoir tâté du ministère, il aspire à rentrer dans la vie privée. C'est son affaire. Ce qui est plus singulier, c'est l'explication qu'on donne de sa résolution. M. Mazeau serait écœuré du spectacle qu'il a sous les yeux. Le ministère de la justice n'est pas plus que les autres, paraît-il, à l'abri de l'assaut des politiciens. Distribuer des fonctions judiciaires au mieux des intérêts électoraux et politiques semblerait un rôle intolérable à M. Mazeau, auquel le titre de ministre ne suffit pas et qui prétendait en avoir aussi l'autorité.

Il nous semble qu'il dépendait beaucoup de lui que les choses se passassent d'une manière différente.

On n'a jamais pu écarter les solliciteurs d'un ministère, mais on n'est point obligé de leur céder et il suffit d'un peu d'énergie pour leur tenir tête.

Cette énergie est, il est vrai, difficile lorsqu'on fait partie d'un gouvernement qui ne vit que par la grâce des solliciteurs, ce qui est justement le cas des ministres républicains.

Il y a là une situation plus forte que les hommes. La plupart des ministres s'y résignent, quelques-uns même avec un certain entrain. D'autres ne peuvent se défendre de l'écœurement et préfèrent quitter la partie. M. Mazeau, est dit-on, de ceux-là. Nous ne saurions lui en faire un reproche.

LE CAS DE M. WILSON

M. Wilson trouve des explications, oppose des démentis pour tout ce qui lui est imputé. Quel biais va-t-il imaginer pour la nouvelle affaire dont le *Paris* fait le récit suivant ?

« Lors du second procès de MM. Dreyfus, en octobre 1885, l'enregistrement se garda bien, naturellement, de commettre la même faute.

» Le receveur, M. Guillaumin, malgré les résistances et même les représentations bautaines de MM. Dreyfus, exigea les 75,000 francs avant de délivrer le jugement.

» Il fallait bien s'exécuter ! Les 75,000 francs furent versés.

» Mais, aussitôt après, MM. Dreyfus frères réclamèrent au ministère des finances la restitution de cette somme.

» M. Wilson écrivit, en leur nom, de nombreuses lettres à M. Sadi Carnot. *Ces lettres sont au dossier.* M. Sadi Carnot refusa obstinément d'autoriser la restitution, à son avis formellement interdite par la loi de frimaire, an VII.

» Les démarches de M. Wilson n'ayant pas abouti, on ne craignait pas de faire entrer en scène M. Grévy en personne.

» Au mois de novembre 1886, M. Grévy prit à part M. Sadi Carnot, après une séance du conseil, et lui demanda d'accorder aux frères Dreyfus la restitution qu'ils sollicitaient.

» Les demandes du Président de la République trouvent d'ordinaire peu de résistances de la part de ses ministres ; cependant M. Sadi Carnot, qui est un honnête homme courageux, n'hésita pas à répondre « que les Dreyfus n'étaient que des contribuables comme les autres, qu'ils pouvaient s'adresser aux tribunaux, s'ils se croyaient victimes d'une erreur, mais que, lui ministre, on ne commettrait jamais une semblable illégalité ».

» M. Grévy n'insista plus.

» Il est à peine besoin de dire que M. Sadi Carnot dut se retirer peu de temps après, non sans avoir éprouvé parlementairement les effets wilsoniens de sa loyale attitude.

» A l'arrivée de M. Dauphin, les instances reprirent. M. Wilson écrivit de nouveau (ces lettres-là, nous ne savons si elles figurent au dossier), et, le 21 avril 1887, il y a six mois, le nouveau ministre des finances manda dans son cabinet M. Brédit, directeur des régies financières, pour avoir son avis.

» M. Brédit répondit que la restitution serait un abus de pouvoir, que la loi s'y opposait formellement, et que, pour lui, son opinion, naguère exprimée devant M. Sadi Carnot, n'avait pas varié.

» — Eh ! bien, dit M. Dauphin, je pense le contraire, et je vous prie d'écrire à l'enregistrement que j'autorise la restitution des 75,000 francs.

» — Soit, répliqua M. Brédit, mais j'indiquerai que c'est un ordre personnel du ministre.

» — Cela m'est égal, dit M. Dauphin.

» Le soir même, la lettre était expédiée.

» Le surlendemain, M. Fernand Faure, député de la Gironde et membre de la commission du budget, averti, courait chez le directeur général de l'enregistrement où venait d'arriver la lettre, et sa présence, au moment où ses brillants discours devant la Chambre venaient de le mettre en relief, provoqua une certaine émotion. Sur-le-champ, on téléphona au directeur, rue de la Banque, qui avait déjà le mandat de 75,000 fr. en mains, de surseoir au paiement.

» M. Faure se rendit ensuite chez M. Dauphin, qui se montra très surpris que l'affaire fût connue et demanda deux jours pour réfléchir. Le soir même, M. Wilson était mandé au ministère des finances, et, de nouveau, fit si bien que M. Dauphin résolut

---

39 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Le Potard prit la parole :

— Je crois qu'avant de rien décider, avant de savoir si nous devons rester à Noirmoutier, où nous sommes si bien, ou si nous devons partir pour des pays inconnus, il faut savoir ce qui se passe au pays.

— C'est aussi mon avis, murmura Beauregard.

— Oui, reprit Eugène, je dis qu'il faut connaître ce qui est arrivé à Durtal et à Châteaubriant depuis que nous sommes partis de Rochefort ; savoir si on nous poursuit et si on nous recherche, ou si on ne pense plus à nous ..

— Il faudrait, en effet, savoir tout cela.

La voix du Potard s'éleva plus forte.

— Sans doute ! s'écria-t-il, car qui sait ? Si on ne pense plus à nous, pourquoi ne retournerions-nous pas au pays ?

— Revoir ceux qu'on aime, dit Rouget.

— Les parents... les amis, reprit Beauregard.

— Vous êtes tous deux de mon avis ?

— Oui.

— Eh ! bien, j'ai réfléchi à cela. Vous ne pouvez pas aller vous-mêmes chez vous. Vous seriez arrêtés, mais moi, je puis y aller sans grand danger.

— Ce n'est pas sûr. On doit bien savoir que tu as aidé notre évasion.

— Sans doute, mais on ne me connaît pas comme vous.

— Si tu rencontres le vieux Michel, il t'arrêtera.

— Oh ! le vieux Michel, Moreau, Jaberg et tous les autres, je ne les redoute guère, ils ne me prendront pas.

— Prens garde !

— Ne m'as-tu pas appris, Rouget, comment on doit faire pour leur échapper ? J'ai retenu tes leçons.

— Mais nous ?

— Vous, vous resterez ici pendant ce temps-là. Nous allons réunir nos petites épargnes, j'irai d'abord à Nantes, puis à Châteaubriant, là je verrai le père et la mère de Beauregard, puis j'irai, si je puis, ajouta le Potard en souriant, jusqu'à certaine ferme de notre connaissance...

— La Fresaie, murmura Beauregard, déjà ravi.

— Justement, mon brave, et je tâcherai d'y voir certaine jeune personne à laquelle je donnerai de vos nouvelles...

— Elle en a déjà, dit Beauregard, étourdiment.

Jean n'avait pas achevé ces paroles que ses deux compagnons se levaient effrayés. Le Potard, surtout, ouvrait des yeux extrêmement inquiets.

— Comment, s'écria-t-il, comment Françoise Dugast a-t-elle pu savoir de vos nouvelles ?

Beauregard pâlit.

— Parce que j'ai écrit, murmura-t-il.

Le Potard et Rouget poussèrent à la fois un cri de frayeur.

— Comment, dirent-ils, vous avez écrit à la Fresaie ?

— Oh ! dit Jean, je n'ai envoyé qu'une fleur, et je n'ai rien ajouté, pas une ligne, pas un mot.

— C'est égal, dit le Potard avec accablement, nous sommes perdus !

— Pourquoi ?

— Qui nous assure que les parents de Françoise garderont le secret. La lettre ne sera-t-elle pas vue ?...

— Mais puisqu'il n'y a rien.

— Le timbre seul de la poste ne suffit-il pas à montrer où nous sommes ?

Cette simple réflexion bouleversa Beauregard, qui comprit alors toute l'étendue de sa faute.

— Mes chers amis, s'écria-t-il, excusez-moi ; je ne croyais pas si mal faire, et je souffrais trop.

Il y eut un moment de silence pénible. Puis, Rouget et le Potard reprirent leurs places auprès de leur ami, et Eugène dit avec résolution :

— Nous vous excusons, mon pauvre ami, à cause de votre amour pour cette jeune fille, mais il faut agir vite... Quand avez-vous écrit ?

— Il y a huit ou dix jours.

— Nous n'avons pas de temps à perdre pour nous sauver.

— Mais que faire ?

Il y eut un nouveau silence, puis Rouget reprit la parole :

— Il faut avant tout, dit-il, chercher une cachette.

— Comme tu faisais autrefois ?

— Oui, c'est mon avis.

— C'est aussi le mien.

Beauregard n'osait plus donner son opinion ; il craignait d'avoir, par son imprudence, livré ses amis, et il demeurait silencieux et accablé.

Mais le Potard tenait à sa première idée, autant pour faire plaisir à Beauregard dont il connaissait les secrets sentiments depuis leur conversation sur la colline, que pour satisfaire son propre désir.

— Il faut aussi que j'aille au pays, dit-il, voir si la lettre de Jean est arrivée ou si on l'a saisie, et s'il y a moyen de revenir chez nous.

— Tu as raison. Il faut que tu partes au plus vite.

— Dès demain, si vous voulez.

— Il faut d'abord trouver la cachette à nous trois.

— Tu connais mieux le pays que nous.

— C'est vrai. Nous irons demain en campagne et, après-demain, je partirai.

de passer outre à toutes les résistances.

» M. Faure croyait que les 75.000 fr. étaient sauvés. Il raconta toute l'affaire le lendemain à divers membres de la commission du budget dont nous ne croyons pas nécessaire de publier aujourd'hui les noms, mais qui commirent la faute, au lieu de l'encourager, de lui recommander la prudence et la réserve.

» Deux jours après, M. Guillaumin, receveur au tribunal de commerce, payait les 75,000 francs à Me Lignereux, agréé, muni d'un pouvoir de MM. Dreyfus !

» Cela fait au total cent cinquante mille francs que M. Wilson a pris dans le Trésor pour les donner à MM. Dreyfus. »

M. Wilson, interrogé au sujet de ces affirmations du journal *Paris*, a fait les déclarations suivantes :

La première affaire a été réglée conformément aux conclusions du directeur général de l'enregistrement.

Pour la seconde affaire, M. Wilson a été simplement consulté par M. Peytral, alors sous-secrétaire d'Etat aux finances, parce que la décision visée avait été signée par M. Wilson, lors de son passage aux finances en 1881.

A LA PORTE !

Hier, le *XIXe Siècle* disait à Wilson :

« Déménagez ».

Aujourd'hui, le *Petit Journal* écrit :

« Jusqu'ici, il était admissible que M. Grévy ignorât les imprudences de son entourage, les inconvenances de sa maison.

» Le doute ou le dédain sont désormais invraisemblables.

» Le public patienterait encore si M. Wilson, plus soucieux de sa notoriété, de ses devoirs envers son beau-père, suivait notre conseil, si franchement et fermement il abandonnait sa conduite et son sort aux tribunaux.

» Mais puisque la campagne de divulgation entamée par l'ensemble de la presse menace d'avorter, faute de sanction naturelle, nous ne saurions nous dispenser d'en réclamer une.

» Quoique inférieure aux exigences de l'opinion, elle est indispensable.

» C'est de M. Grévy lui-même que nous l'attendons.

» Il importe que M. Wilson soit empêché d'abriter dans un palais national, avec ses archives et ses bureaux, des pratiques périlleuses pour la bonne renommée du gouvernement républicain.

» Il faut choisir entre la famille et l'Etat, entre les affections intimes et une mission qui ne comporte ni transactions, ni indulgences. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le conseil d'hier matin a eu lieu à l'Elysée.

Le ministre de l'intérieur a soumis à l'approbation du conseil un mouvement administratif qui a paru ce matin au *Journal officiel*.

M. le ministre de l'intérieur a fait signer en outre à M. le Président de la République un décret portant réorganisation de l'inspection générale des services administratifs du ministère de l'intérieur.

Aux termes de ce décret, qui abroge celui de 1883, les inspecteurs devront adresser directement, à l'avenir, leurs rapports au ministre au lieu de les envoyer aux directeurs.

***

Le conseil des ministres a fixé au **25 octobre** la date de la rentrée des Chambres.

***

LES CHAMBRES EN CONGRÈS

Nous apprenons que, dès la rentrée, une proposition tendant à la réunion du Congrès sera déposée simultanément sur le bureau des deux Chambres.

Cette proposition est déjà revêtue de 11 signatures au Sénat et de 28 à la Chambre des députés.

Une manifestation de cette nature ne vise-t-elle pas le Président de la République...?

***

LE GÉNÉRAL CAFFAREL

Le général Caffarel a été remis lundi en liberté.

Aux renseignements donnés par les journaux, nous pouvons ajouter ce fait très important et qui donne une idée de l'inqualifiable légèreté avec laquelle on a procédé : c'est que *dans aucun ministère* il n'a été retrouvé d'apostilles ni de lettres de recommandation émanant du général Caffarel.

Il est inexact, dit l'*Agence Havas*, que M. Grévy ait refusé de signer le décret de mise en réforme du général Caffarel; ce décret a été signé.

***

LE GÉNÉRAL D'ANDLAU

Le *XIXe Siècle* croit savoir que des doutes se seraient élevés dans l'esprit des magistrats sur l'état d'esprit du général d'Andlau, qui reste d'ailleurs introuvable.

***

L'INTROUVABLE JOUBERT

On n'a pu retrouver à Cannes, d'où la lettre était datée, aucun individu de nom de A. Joubert.

Il n'existe à Angers, à la *Société générale*, aucun compte au nom de A. Joubert.

Cette dernière constatation tend à prouver qu'il n'y a jamais eu de chèque au nom de M. A. Joubert.

Toutefois, comme il existe à Angers de nombreux Joubert dont le prénom commence par un A, le parquet va continuer son enquête en recueillant des informations auprès et au sujet de toutes les personnes portant le nom de A. Joubert.

Voici la liste des personnes habitant Angers et répondant au nom et à la première lettre du prénom de la lettre publiée par certains journaux de Paris :

M. Joubert (Ambroise), manufacturier.
M. Joubert (André), conseiller municipal.
M. Joubert (Anatole), entrepreneur.

***

Lundi matin, des messes ont été célébrées dans plusieurs églises et chapelles de Paris en mémoire du 94e anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette. Des messes ont été dites également à l'étranger sur la demande de la famille royale exilée et des autres princes de la Maison de Bourbon.

***

Les républicains commenceraient-ils à ouvrir les yeux sur leurs gaspillages?

On sait qu'à la mort de M. Paul Bert une pension de 12,000 fr. fut accordée à sa veuve. Aujourd'hui, à la nouvelle que les héritiers du résident général de France au Tonkin vont vendre des immeubles représentant une somme de 427,000 fr., plusieurs journaux républicains demandent la suppression de la pension.

Il est assez raide, en effet, qu'une rente de 12,000 fr. soit servie par l'Etat à une personne qui possède un revenu au moins égal. Ah! si cela s'était passé sous la Monarchie, ou sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon !...

ÉTRANGER

LE PÈLERINAGE DES CERCLES OUVRIERS A ROME

Le Pape a reçu dimanche les 1,600 pèlerins français.

Une adresse a été lue par M. le comte de Mun.

Le Pape a répondu en déclarant que l'Eglise a toujours contribué à améliorer le sort des ouvriers. Les conditions actuelles de la société exigent l'intervention des pouvoirs publics en faveur des intérêts matériels des ouvriers.

Toutefois, le Pape conjure les ouvriers de fermer les oreilles aux excitations mensongères, pour ne pas subir des déceptions amères.

Il a béni les ouvriers, leurs patrons, leurs parents, l'Œuvre des cercles catholiques et la France.

Il n'a fait aucune allusion au jubilé ni à la question romaine.

Toute acclamation avait été prohibée par les chefs du pèlerinage.

Les ouvriers français ont été reçus par le Pape dans la salle ducale où cent cinquante drapeaux des cercles ouvriers étaient déployés. S. Em. le cardinal Langénieux a remercié le Pape de son hospitalité.

Après la lecture de l'adresse par M. le comte Albert de Mun, dans laquelle il a dit que la loi devait protéger les corporations ouvrières, S. S. Léon XIII a pris la parole en français.

Il a rappelé que l'Eglise, de tout temps, avait encouragé les institutions corporatives qui sont de nature à augmenter le bien-être des artisans. Le Pape a ajouté que les pouvoirs publics feraient une œuvre de salut social en portant leurs efforts de ce côté.

M. le comte Albert de Mun a remis les statuts des cercles catholiques au Pape, qui s'est fait présenter ensuite les chefs de groupe et a annoncé qu'il recevrait séparément chaque groupe.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 octobre.

Le marché conserve son allure faible : 3 0/0, 81.82; 4 1/2 0/0, 109.20.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,402. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires qui se justifie par l'excellence du titre. Les demandes portent surtout sur les emprunts 1879 et 1880 qui ne sont pas au pair et s'offre à 480 et 485.

La Société Générale se maintient à 452.50, le coupon qui vient d'être détaché ne tardera pas à être repris étant donné la situation qui ressort des bilans mensuels.

La Banque d'Escompte est demandée à 472, les tendances continuent à porter ce titre vers le cours de 500 qui ne tardera pas à être atteint.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 606.

Aux parents désireux de constituer une dot à leurs enfants, signalons le Placement dotal pratiqué par l'Abeille-Vie. Cette combinaison présente des avantages réels sur les modes d'assurances employés jusqu'à ce jour.

Les Polices A B de l'Assurance financière conservent une bonne tenue.

La Compagnie Transatlantique émet le 25 courant des obligations 3 0/0 en remplacement des obligations 5 0/0. Il est douteux que les porteurs de titres consentent à cet échange, car la différence d'intérêt ressort net à 12 0/0.

L'action de Panama est très ferme à 360. Les obligations sont très fermes.

On est toujours préoccupé des bruits en cours sur le canal de Corinthe. Il s'agirait, paraît-il, d'une réfection complète, ce qui changerait, du tout au tout, les conditions financières de l'entreprise.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très recherchées par leur clientèle spéciale.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

LIEUTENANTS D'INSTRUCTION

Par décision ministérielle du 15 octobre :

M. Morel, du 6e chasseurs d'Afrique, a été désigné pour suivre les cours des lieutenants d'instruction dont nous avons donné la liste avant-hier.

M. Barbier, du 1er chasseurs d'Afrique, désigné dans cette même liste, est remplacé par M. Ferrière, du 5e chasseurs d'Afrique.

SQUARE DU THÉATRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 23 octobre, à 3 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. *Salut lointain*, pas redoublé..... DORING.
2. *Une Nuit à Grenade*, fantaisie..... BUOT.
3. *Les Gouttes d'or*, pour piston..... CORBIN.
4. *Victoria*, ouverture..... PAIMPARÉ.
5. *La Chanson des nids*, polka pour deux clarinettes..... BUOT.

Le Chef de musique,
V. GOUBEAULT.

LA TENUE DES SAPEURS-POMPIERS DE PROVINCE

Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 17 septembre 1887, modifie la tenue des sapeurs-pompiers de province.

Ainsi que nous l'avons annoncé, cette tenue est la même que celle des sapeurs de Paris, avec les différences suivantes :

D'abord la tenue n'est que *facultative* et non obligatoire, ensuite les boutons en cuivre et les insignes en or, que comporte la tenue de Paris, seront des boutons en métal blanc et des insignes en argent pour les pompiers de province.

Les dolmans d'officiers porteront, en outre, au col, la boutonnière et le galon distinctif de l'armée territoriale.

Théâtre de Saumur

C'est demain soir (jeudi) qu'aura lieu la représentation si attrayante de M. Coquelin cadet, sociétaire de la Comédie-Française. Nous sommes certains d'un nouveau et grand succès pour l'excellent artiste, qui a tant d'action sur le public et dont le nom seul suffit à faire salle comble.

Nous donnerons demain le compte rendu de la représentation des *Dragons de Villars*.

UNE REPRÉSENTATION DE Mme FAVART

Encore une brillante soirée en perspective!

L'éminente sociétaire de la Comédie-Française, Mme Marie Favart, qui s'est fait applaudir plusieurs fois sur notre scène, viendra de nouveau nous montrer son magnifique talent dans une représentation qu'elle donnera à Saumur le mercredi 16 novembre, c'est-à-dire dans un mois. La grande comédienne jouera *Gabrielle*, pièce en 5 actes, de M. Emile Augier. — Le spectacle commencera par *la Joie fait peur*, le si charmant ouvrage de Mme Emile de Girardin.

Cette représentation aura lieu avec le concours de M. Jacques Liverani, dont la réputation artistique est déjà bien établie.

Le jeune et brillant comédien dira en outre le *Drapeau*, poésie palpitante de patriotisme.

Le talent de notre compatriote a été apprécié sur plusieurs grandes scènes, à l'étranger notamment, et on se rappelle les succès obtenus dans les salons parisiens par M. Liverani.

Ici, Beauregard crut devoir intervenir.

— Comment nous préviendrez-vous si tout va bien et si nous pouvons retourner au pays ?

— Je vous écrirai, répondit le Potard.

— Ce sera peut-être dangereux encore.

— Eh! bien, je ferai comme vous, Beauregard ; je vous enverrai une fleur.

Rouget se prit à rire.

— Une fleur, dit-il, il n'y en a plus au pays d'Anjou.

— Eh! bien, je vous enverrai une feuille.

— C'est cela ; une feuille de chêne ; ce sera le signal du départ.

Et ces hommes simples, primitifs, n'ayant aucune idée des obstacles qu'ils devaient rencontrer, se félicitèrent, se serrèrent les mains et se réjouirent comme si déjà leur retour était assuré.

De la lettre de Jean Beauregard et de la faute qu'il avait commise, il ne fut plus question et l'on acheva la soirée en avançant le travail de la cuisinière, en plumant toutes les bécassines du Potard.

Le lendemain, dès l'aube naissante, Rouget et Beauregard allèrent prévenir leurs amis du *Cormoran* et du *Saint-Guénolé* qu'ils n'iraient pas au chantier ce jour-là ni le jour suivant.

Grand fut l'étonnement des matelots qui n'avaient encore jamais vu les deux compagnons se déranger une heure.

— Vous êtes donc malades? demandèrent-ils.

— Non.

— Alors vous avez quelque grave affaire?

— Peut-être. En tous cas nous ne pouvons venir, et vous nous excuserez bien pour vingt-quatre ou quarante-huit heures.

— Vous avez tant travaillé cet été que vous avez bien le droit de vous reposer aujourd'hui.

Vers cinq heures du matin, les deux amis rejoignaient le Potard, mangeaient leur soupe et ils partaient ensuite tous les trois à la recherche de ce que Rouget appelait une « bonne cache ».

Le Potard était plein de confiance.

— Nous allons trouver cela, disait-il gaiement, dans la partie de l'île que je connais, et je jure bien que ni le vieux Michel, ni Jaberg, ni Moreau, ni personne, ne pourra nous trouver là.

En sortant de la ville, les trois compagnons se dirigèrent vers le Nord-Ouest, traversèrent d'abord quelques bois et entrèrent ensuite dans une région plate, aride et désolée.

Bientôt un chaud soleil d'automne vint faire miroiter les vieilles salines et étinceler le sable des dunes. Ce n'étaient partout, à perte de vue, que petits ajoncs serrés, et courtes broussailles, d'où s'échappaient des lapins.

(*A suivre.*)

Leçons de guitare

Tout le monde se plaint de la monotonie du piano, de son tapottement perpétuel qui n'échappe à l'oreille musicienne qu'autant que les touches sont agitées par des doigts exercés et des personnes tout particulièrement douées pour la musique. Depuis quelque temps, dans la capitale, il semble se former une réaction contre ce monotone instrument. La harpe et la guitare tendent à le supplanter, et les grands salons du faubourg Saint-Germain leur font le meilleur accueil. Les professeurs se multiplient, mais ils ne sont pas assez nombreux encore pour que la province en puisse profiter.

Saumur a aujourd'hui la bonne fortune de faire exception. Un enfant *d'un* pays où fleurit l'oranger et où la guitare compte de nombreux adeptes et d'habiles artistes vient de se fixer en notre ville, et se met à la disposition des personnes qui voudraient varier leurs plaisirs et leurs connaissances instrumentales.

D'ici peu, M. Miguel Aran, ancien professeur de guitare à Barcelone, espère pouvoir se faire entendre du public saumurois. Dès aujourd'hui il serait heureux d'apporter son concours gracieux à des soirées et à des réunions de familles, où des amateurs de choix seraient à même d'apprécier la vigueur de son jeu et l'expression que savent tirer de cet instrument les enfants de l'Andalousie et de la Catalogne.

Parlant correctement le français, M. Miguel Aran se propose de joindre à ses leçons de guitare des leçons de solfège et de langue espagnole.

On peut le faire demander rue Saint-Nicolas, 30.

Un exemple

Le *Journal de Caen* nous apprend qu'un certain nombre de bouchers de Caen viennent de réduire de *vingt centimes par kilo* le prix de la viande. Notre confrère ajoute :

« Une baisse générale est évidemment imminente. Elle sera due, en grande partie, à l'action de la presse à laquelle le *Journal de Caen* s'est associé avec une persévérance que nos lecteurs ont pu apprécier. Nous félicitons MM. les bouchers qui ont enfin compris que leur véritable intérêt commandait cette mesure. »

D'un autre côté, on lit dans la *Gazette des Campagnes* :

« La cherté de la viande débitée par les bouchers est un contraste de plus en plus irritant avec les prix ruineux des bestiaux vivants. Çà et là quelques agriculteurs intelligents ont réussi à relever le prix de leurs animaux en créant des boucheries qui les débitent à leur compte. »

CHEVAL TUÉ PAR UN TRAIN

Dimanche soir, le train de Chalonnes-sur-Loire à Montreuil-Bellay a tamponné, à un passage à niveau entre Beaulieu et Chalonnes, une voiture qui traversait la voie. La voiture a été fortement endommagée et le cheval tué sur le coup. Le conducteur, qui marchait à côté de la voiture, a été jeté évanoui sur la voie. C'était le cocher de M. A. Blavier, sénateur, qui revenait à vide, ayant conduit une personne à la gare de Saint-Aubin.

Chose incroyable, le passage à niveau, où s'est produit l'accident, fréquenté de jour et de nuit par toute la population de Saint-Aubin, n'est fermé que par une simple tringle en sapin de quelques centimètres de large, et n'est pas éclairé.

Le cocher a pu être rapporté chez M. Blavier vers cinq heures du matin. Le médecin de la famille, qui le soigne, n'a constaté que la rupture d'une côte et espère qu'il n'existe pas de lésion interne pouvant intéresser la vie.

(*Union de l'Ouest.*)

ANGERS.

Rentrée des tribunaux. — Lundi a eu lieu, à Angers, l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel et des tribunaux.

A la demande du conseil de l'ordre des avocats, la messe du Saint-Esprit a été célébrée en l'église Notre-Dame. Le barreau presque au complet y assistait.

A midi, au Palais de Justice, l'audience a été ouverte dans la grand'salle par M. le premier président. Peu de monde, hormis le monde officiel : MM. les généraux Millot et Lourde-Laplace, plusieurs colonels et officiers de la garnison d'Angers, le préfet avec son secrétaire général, le maire et quelques membres du conseil municipal.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Le Poitevin, substitut, qui a fait un plaidoyer en faveur de « La recherche de la paternité », en débutant par un éloge du théâtre de M. Alexandre Dumas fils.

(*Union de l'Ouest.*)

Mort subite. — En rentrant du théâtre, dimanche à minuit, Mme Dézaunay, rentière, rue Saint-Julien, est morte subitement. Le médecin a constaté que la mort avait été occasionnée par la rupture d'un anévrisme. Cette dame ne manquait pas une soirée au théâtre, où elle occupait une loge louée à l'année.

LE MANS.

La Société de gymnastique « l'Union sarthoise » a déjà commencé, depuis 15 jours, ses exercices de marche du dimanche.

Dimanche dernier, elle avait pour but de son trajet le bourg de Savigné-l'Evêque.

Le peloton, fort de 60 gymnastes, adultes et pupilles, sous la direction de M. Raimbault et de ses moniteurs, a quitté la salle de gymnastique à deux heures. Il faisait son entrée à Savigné à trois heures 50.

La petite troupe avait donc parcouru près de 12 kilomètres en 110 minutes ; c'est un fort joli résultat.

Après une légère collation et quelques jeux, le peloton s'est remis en marche et il rentrait en bon ordre au Mans, au son bruyant de ses clairons, à 7 heures du soir, avec la même allure virile qu'au départ.

Voilà certes une journée bien employée.

(*La Sarthe.*)

RENNES.

La rentrée de la Cour et des tribunaux a eu lieu lundi matin, à onze heures. La messe du Saint-Esprit a été dite dans la chapelle du Palais par M. le curé de Saint-Germain.

M. l'avocat général Pain a prononcé le discours d'usage.

Lecture amusante et utile. Demandez chez votre pharmacien l'Almanach illustré 1888 des Pilules Suisses, 64 pages illustrées, gratis.

BOURSE DE PARIS

DU 18 OCTOBRE 1887.

Rente 3 0/0.	81 80
Rente 3 0/0 amortissable . . .	84 70
Rente 4 1/2.	102 40
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 90
Obligations du Trésor.	514 »»

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les Souscriptions aux OBLIGATIONS TRANSATLANTIQUES sont reçues, dès à présent, **sans frais.**

Cie GLE TRANSATLANTIQUE

Capital social : **40 millions.** *6, r. Auber, Paris*

EMISSION PUBLIQUE, *le 25 Octobre, de*

300,000 Oblig. de 500 f. 3 0/0

Remboursables à 500 f. par tirages semestr.

PRIX d'ÉMISSION : 347 f. 50 (Jouissance du 1er Oct. 1887)

On souscrit : soit en *Espèces*, soit en *Obligations anciennes de la Compagnie 5 %*, qui seront reçues comme argent au cours de *512 fr. 50.*

Les **Souscriptions-espèces** seront effectuées : En souscrivant, *50* fr. ; à la répartition : du 31 oct. au 5 nov., *297* fr. *50.* — OU : En souscrivant, *50* fr. ; à la répartition, du 31 oct. au 5 nov., *50* fr. du 10 au 20 nov., *100* fr. ; du 2 au 15 janvier 1888, *149* fr. *50.*

On peut souscrire directement ou par correspondance :

A la BANQUE TRANSATLANTIQUE, 6, rue Auber ; au CRÉDIT LYONNAIS, boulevard des Italiens, 19 ; à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue de Provence, 54 et 56 ; à la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72 ; à la SOCIÉTÉ DE DÉPOTS ET COMPTES COURANTS, place de l'Opéra, 2, et à leurs Sièges, Agences et Succursales.

(Voir pour plus amples détails les Prospectus distribués par les Etablissements ci-dessus)

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 1er octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les *Bougies* à l'EPICERIE CENTRALE ; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi ; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 1 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi ; — la bougie extra à trous, au lieu de 1 fr. 10, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 1 fr. 15, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Infaillible : Inoffensif :

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉDEVERGNE (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

Grand Théâtre d'Angers.

Mercredi 19 octobre,

Représentation de M. COQUELIN cadet.

Jeudi 20 octobre,

Les Dragons de Villars, opéra-comique en 3 actes, musique de Maillart.

Samedi 22 octobre,

Les Pêcheurs de perles, opéra de Georges Bizet.

Dimanche 23 octobre,

La Mascotte, opérette en 3 actes.
Latude, drame en 5 actes.

—

La direction du théâtre d'Angers, pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées par la classe ouvrière, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er novembre des matinées dites matinées populaires seront données au Grand-Théâtre tous les dimanches et jours de fête, à une heure de l'après-midi, aux prix de :

Loge de salon, 2 fr. 50 ; fauteuil d'orchestre, balcon, baignoires, 2 fr. ; stalles, 1 fr. 50 ; secondes de face, 1 fr. 25 ; secondes de côté, 1 fr. ; parterre, 1 fr. ; troisièmes, 50 c. ; quatrièmes, 25 c.

Places de familles : Loge de six places, 10 fr. ; une baignoire de quatre places, 5 fr. ; en location, 25 c. jusqu'à 2 fr., puis 10 c. en dessous.

Théâtre de Saumur

Jeudi 20 *Octobre* 1887,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

COQUELIN CADET

Sociétaire de la Comédie-Française,

AVEC LE CONCOURS DE

M. LEITNER, 1er Prix du Conservatoire au dernier concours et pensionnaire de la Comédie-Française ; Mlle DU MINIL, de la Comédie-Française ; Mlle SCELLIER, du Vaudeville, et autres artistes des mêmes théâtres, Mme CANTRELLE, ex-artiste du Grand-Théâtre d'Angers.

LES DEUX MÉNAGES

Comédie en 3 actes, du Théâtre-Français.

MONOLOGUES

Dits par COQUELIN cadet.

UN MARI QUI PLEURE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français.

RIVAL POUR RIRE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français.

M. Coquelin jouera dans les trois pièces.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES DE L'OPÉRA.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes, à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

NOUVELLES LECTURES DE FAMILLE

Ce volume contient un grand nombre de très belles gravures sur bois, et comprend 400 pages, format grand-jésus pittoresque.

PRIX, Paris : volume broché..... 6 fr.
volume cartonné..... 7.50
cartonné luxe tranche dorée. 8 fr.

Librairie du *Magasin Pittoresque*, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Me Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de Me BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, et DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

Aux enchères publiques,

En dix-neuf lots,

DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau,

Comprenant : une Maison d'habitation et dépendances, Moulin à vent avec ses tournants et virants, Toits à porcs, Boulangerie, Hangar, Caves, Terres, Vignes et Prés,

Dépendant des successions bénéficiaires de feu dame Rondenet-Coulon et de feu M. Emile Rondenet fils, décédés tous les deux, en juillet dernier, en leur domicile, au moulin du Bellay, commune d'Allonnes.

Mises à prix totales : 20,275 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de Me BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le **dimanche 23 octobre** 1887, à midi.

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, Saumur.

A VENDRE

A Rente viagère, sur une seule tête,

TROIS MAISONS

Situées à Saumur,

Dont l'une, très importante, au centre du commerce, est louée 1,550 fr., impôts compris ; et les deux autres 500 fr. chacune.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. LANGLOIS. (711)

A VENDRE

Dans le côteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE A RENTE VIAGÈRE

Sur une tête de 56 ans,

BELLE MAISON

Avec Jardin et Dépendances,

Au centre de la ville de Saumur,

Pouvant être louée facilement de 16 à 1,800 fr. par an.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert, rue du Portail-Louis, à Saumur.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

A AFFERMER

MAISON

Et Terres autour.

S'adresser à M. PINSON, à Saint-Florent, près Saumur. (704)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

ON DEMANDE une **institutrice** brevetée âgée d'au moins 21 ans.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une **femme** sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées.

S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

CAIN

Par HENRI RIVIÈRE.

LES RIVALITÉS

Par ARMAND LAPOINTE.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, **64, rue Amelot,** PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'*Echo Saumurois.*

BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — *PLACE DU RALLIEMENT* — ANGERS

Maison principale : PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Mise en Vente de toutes les Nouveautés de la Saison

PANTALONS pour hommes, **9.50, 15.25** et au-dessus.
COSTUMES COMPLETS pour hommes, **35, 45, 60** et au-dessus.
Choix considérable de **COSTUMES** pour enfants, **14, 20, 30** et au-dessus.

COSTUMES COMPLETS habillés, **55, 65, 75** et au dessus.
PARDESSUS NOUVEAUTÉ, très soignés, **35, 55, 65** et au-dessus.
PARDESSUS pour enfants, **15, 20, 25, 30** et au-dessus.

Bonneterie, Chemises, Gants, Lingerie, Cravates, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Articles de Voyage, Couvertures, etc., etc.

FOURRURES

RAYON SPÉCIAL DE DRAPERIES POUR VÊTEMENTS SUR MESURE

Envoi franco contre remboursement au-dessus de 25 francs.

PEAUX DE CHÈVRES

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GIBAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur Gibault, marchand de cuirs à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans un délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 8 novembre 1887, à une heure et demie du soir, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(713) *Le Greffier*, GAUTIER.

Etudes de Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE,
et de Me POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE

EN TROIS LOTS,

Aux enchères publiques,

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

DE

Biens de Mineurs

Sis communes de Saint-Hilaire et de Saint-Paul-du-Bois, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **dimanche 13 novembre** 1887, *à une heure de l'après-midi, à la mairie de Saint-Paul-du-Bois, par le ministère de Me POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Et aux requête, poursuites et diligences de M. Pierre Sauvêtre ou Sauvaistre, propriétaire, demeurant au bourg de la commune de Saint-Paul-du-Bois, agissant au nom et comme tuteur datif des mineurs Estelle et Victor Chailloux, issus du mariage de M. Pierre Chailloux avec Mme Marie Sauvêtre, son épouse, tous les deux décédés, ayant pour avoué Me André Popin ; en présence de M. Amant Chailloux, cultivateur, demeurant à la Haute-Génière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Chailloux, ou lui dûment appelé ;

Il sera, le dimanche treize novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, à la mairie de Saint-Paul-du-Bois, procédé par le ministère de Me Pochon, notaire à Nueil, commis par le jugement du vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, susénoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix fixés par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

1er LOT.

1° Le Pré-de-la-Coulée, dit les Bournaies, commune de Saint-Hilaire, contenant un hectare dix ares cinquante centiares, compris sous le n° 7 de la section F du cadastre ; 2° La Coulée et l'Allier, en prés contigus à l'article précédent et situés au sud d'icelui, contenant ensemble deux hectares neuf ares environ ; 3° Le Champ-des-Coulées, en terre, sis commune de Saint-Paul, d'une contenance de cinquante ares environ, situé au sud-ouest de l'article précédent et y contigu, le tout joignant au levant le chemin et M. de Vezins, au midi Bernier et Louis Chaillou, au couchant Mme Bary, au nord la même et Guilbault.

Mise à prix : cinq mille deux cents francs.

2e LOT.

La pièce de terre de la Buaille ou des Buailles, en forme de herse, sise commune de Saint-Paul, d'une contenance d'environ deux hectares, joignant au levant et au midi le chemin, au couchant veuve Sauvêtre, au nord Defais.

Mise à prix : deux mille deux cents francs.

3e LOT.

La terre de la Petite-Fresnaie, sise commune de Saint-Paul, joignant au levant le chemin, au couchant Sauvêtre.

Mise à prix : deux cent vingt francs.

Total des mises à prix : sept mille six cent vingt francs.

Réserve est faite au notaire du droit de réunir plusieurs lots en un seul ou même de les subdiviser sans changer la mise à prix totale.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A Me POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, f° , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Études de Me **André POPIN**, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de Me BEAUREPAIRE,
et de Me GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Le **dimanche 23 octobre 1887,** *à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me GAGNAGE, notaire à Saumur,*

En 14 lots,

DE

Trois Maisons

ET DIVERSES

PIÈCES DE TERRE ET VIGNE

Le tout situé à Saumur, et communes de Bagneux, Saint-Martin-de-la-Place, Brain-sur-Allonnes, Souzay et Saint-Cyr-en-Bourg,

Mise à prix totale : 8,310 francs.

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant, à Saumur, 8, rue Cendrière ;

2° A Me COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple ;

3° A Me GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire du cahier des charges ;

4° A Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au premier novembre 1889,

LA MÉTAIRIE DE LA CHARRIÈRE

Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Contenant environ 14 hectares 89 centiares,

Actuellement exploitée par les époux Deslandes.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Me GAUTIER, notaire.

Maison à Louer

PRÉSENTEMENT,

Composée de 3 chambres à coucher, salle à manger, salon de compagnie, cuisine, remises, écurie. Située rue des Boires, n° 8.

S'adresser, pour visiter, à M. MOULARD, menuisier, 21, même rue.

EPICERIE PARISIENNE

Mon IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

GRANDE BAISSE DE PRIX

BOUGIE,	le paquet de 500 grammes.....	» 75
—	première qualité.....	» 90
—	Perle, qualité extra.....	1 »
—	à trous.....	» 95
BOUGIE	de l'Etoile	1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL : rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. GABLIN, pharmacien de 1re classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188 LE MAIRE